

Compte rendu Conseil ED 583

24/06/19

Présents :

K. Weiss, S. Sauvagnargues, L. Aprin, P-M. Riccio, A. Cadière, V. Thireau, F. Heymes, P. Verdoux, M. Bossard, J. Jean-Baptiste, B. Pottier, M. Rosales, F. Mirabel, C. Le Gal La Salle, C. Moulin

Absents excusés : *M. Deni, M. Royer, L. Malhautier, C. Vincent, M. Menard, A. Stoesz, A. Senatore, B. Roig, S. Mussard*

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des CR des 2 derniers Conseils 10/01/19 et 15/03/19
 2. Validation de la demande de rattachement de M. OLIVAUX, S. LE VIGOUROUX et E. CHARBONNIER à l'ED583
 3. Validation du rapport d'activité 2018
 4. Point sur les inscriptions et les CSI
 5. Formulaire CIF : ADUM
 6. Point sur le dossier d'auto-évaluation HCERES de l'ED
 7. Règlement Intérieur
 8. Questions diverses
 - Approbation nouvelles compositions conseil et bureau
-

Début de la réunion : 14h10

Point 1 : Approbation des CR des 2 derniers Conseils 10/01/19 et 15/03/19

- Les CR du Conseil des 10/01/19 et 15/03/19 ont été approuvés à l'Unanimité

Point 2 : Validation de la demande de rattachement de M. OLIVAUX, S. LE VIGOUROUX et E. CHARBONNIER à l'ED583

- Présentation des 3 EC par K. Weiss : les demandes de rattachement à l'ED sont approuvées à l'Unanimité.

Points 3 : Validation du rapport d'activité 2018

- Approuvée à l'Unanimité

Point 4 : Point sur les inscriptions et les CSI

- Karine Weiss informe que la Région a accordé 5 nouveaux financements à Unîmes. Côté IMT, un seul contrat doctoral région a été obtenu.
- D'autres contrats doctoraux devraient être attribués par Nîmes métropole à Unîmes (a priori 3) et par Alès Agglomération (a priori 1)
- Pour la prochaine année universitaire, il devrait donc y avoir **10 nouveaux contrats** doctoraux sur ces modes de financement.
- Karine Weiss demande que tous les CSI soient organisés afin de permettre des réinscriptions non tardives (au plus tard courant septembre).

Point 5 : Formulaire CIF : ADUM

- Karine Weiss rappelle que les documents concernant l'ED583 doivent être identiques dans les deux établissements accrédités. Il convient donc que le formulaire CIF soit celui de l'ED (et non celui de l'IMT). Cela participe à l'égalité de traitement des doctorants entre les 2 établissements.
- Carine Moulin indique qu'après concertation avec l'équipe de l'ADUM, à partir de **septembre 2019 la CIF sera possible via l'ADUM** comme c'est déjà le cas pour les doctorants de l'IMT.
- Une discussion s'installe avec les doctorants au sujet de la CIF.
- Il en résulte que la CIF :
 - Doit être un outil de gestion de la thèse et d'accompagnement de la thèse
 - Doit être là pour améliorer le choix des formations
 - C'est un besoin au moment de l'inscription ou dans les 3 mois qui suivent pour programmer les formations
 - Une 1^{ère} CIF peut être faite à l'inscription puis une mise à jour est possible si nécessaire
- Les doctorants proposent de mettre en place un système de parrainage des primo-entrants par des anciens de 2^{ème} ou 3^{ème} année. Pour tous les **nouveaux doctorants, 1 parrain/marraine sera désigné(e)**. Tous les membres du conseil valident cette proposition.

Point 6 : Point sur le dossier d'auto-évaluation HCERES de l'ED

- Le dossier d'évaluation est en cours, K. Weiss informe qu'il faut le faire remonter à la Présidence pour le 29/06/19. Le rendu à l'HCERES se fera en septembre pour une visite sur site en 2020.

Point 7 : Règlement Intérieur

- Comme convenu lors du dernier conseil, essentiellement pour être en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 et en cohérence avec le fonctionnement actuel de l'ED, le RI a été modifié concernant notamment les points suivants :
 - Composition du Conseil de l'ED
 - Composition et rôle du bureau de l'ED
 - Précision concernant l'attribution des contrats doctoraux car ils sont attribués à l'établissement et non à l'ED.

- Ajout de l'obligation de la formation à l'éthique
- Karine Weiss précise que le RI de l'ED pourra être réaménagé et revu à un prochain conseil, si besoin, suite à la signature de la Convention entre les 2 établissements (en attente de signature côté IMT).
- **Cette mise à jour du RI de l'ED est validée et approuvée à l'Unanimité**

Point 8 : questions diverses

- C. Moulin informe le conseil que l'article 5 de l'arrêté du 19/04/19 relatif aux droits d'inscription précise que les doctorants doivent soutenir avant le 31/12 de l'année universitaire n+1. Par conséquent, il est acté par le conseil que pour cette année, les doctorants ayant prévu de soutenir entre le 31/12/19 et le 31/01/20 seront autorisés à soutenir sans inscription pour l'année universitaire 2019-2020 sur dérogation. Par la suite, la thèse devra être soutenue avant le 31/12 de l'année en cours, comme prévu par l'arrêté.
- Les doctorants posent la question de la durée du mandat des représentants des doctorants ? Ils nous informent qu'ils ont fait un questionnaire pour demander l'avis aux autres doctorants.
- La journée des doctorants organisée par les doctorants a été une réussite. Les doctorants souhaitent la réitérer mais en incluant des entreprises. Ils demandent de pouvoir bénéficier de ce qui se fait à l'IMT (forum entreprises) afin d'élargir les thématiques à Nîmes. [NB : Renseignements pris après le Conseil, le forum entreprises 2019 se fera au Parc des Expos de Montpellier le 14 novembre prochain. On n'est plus sur la même logique que celle évoquée lors du Conseil. Il conviendra donc de rediscuter ce point]
- C. Le Gal La Salle insiste sur le fait que ce serait bien de créer un évènement avec les entreprises.
- P-M. Riccio propose également une idée de « journée IMT/UNIMES sous le label école doctorale » qui serait intéressante.
- Le Conseil de l'ED propose de mettre en place cette journée l'année prochaine.
- P-M. Riccio rajoute l'idée d'une journée dans le cadre « des entretiens Nîmes/Alès » en passant par Nîmes Métropole avec une possibilité de financement d'environ 1000€ à étudier.
- F. Mirabel propose de mettre l'ED en contact avec Rémy Planton de l'APEC Nîmes. [NB : RDV pris pour début septembre]
- Accès des cours de Master aux doctorants : il est évoqué le fait que ces cours puissent être ouverts aux doctorants. La demande doit être formulée auprès de tous les responsables de Master de Unîmes et IMT.

Le prochain conseil est fixé au 30 septembre 2019 de 14h à 16h à Alès
Le prochain bureau est fixé le 16 septembre 2019 de 14h à 15h à Nîmes

Fin de la réunion à 16h15